

LETTRE DE CONSULTATION POUR RECRUTEMENT D'UNE EXPERTISE « FACILITATION DU DIALOGUE »

I. CONTEXTE DU PROJET BIODEV2030

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.
- Paix, stabilité et sécurité.
- **Développement durable, climat et agriculture.**
- Santé et développement humain.

Financé par l'Agence française de Développement (AFD) et coordonné par **Expertise France**, le projet **BIODEV2030** est une approche expérimentale testée et mise en œuvre dans 16 pays pilotes en phase 1 (2020-2022) et **15 pays pilotes** (les 16 de la phase 1 moins le Burkina Faso) en phase 2 (janvier 2024 - février 2026) par **l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le WWF France**. Les pays faisant partie de la phase 2 sont :

- UICN : Bénin, Ethiopie, Fidji, Guinée, Kenya, Mozambique, Ouganda Sénégal ;
- WWF : Cameroun, Congo, Gabon, Guyana, Madagascar, Tunisie, Viet Nam.

L'objectif général du projet BIODEV2030 phase 1 était de contribuer, par une **approche multi-acteurs**, à la **prise d'engagements volontaires** par les acteurs sectoriels en faveur d'une réduction des pressions sur la biodiversité et/ou de restauration des écosystèmes. Le projet devait permettre de catalyser ces « engagements volontaires » avec au moins 2 secteurs économiques par pays, identifiés comme clés pour la biodiversité (BIO-) et pour le développement économique (-DEV), et de favoriser l'adoption de bonnes pratiques pour enrayer le déclin de la biodiversité.

La mise en œuvre de la première phase 1 s'est articulée autour de 3 axes principaux : **diagnostic** scientifique, **dialogue** multi-acteurs pour l'élaboration **d'engagements sectoriels**, et **dissémination et inclusion** de la méthode et des engagements.

Dans chaque pays, le projet a été mis en œuvre par des Assistant.e.s Techniques/Chef.fe.s de Projet nationaux dédiés, qui ont été accompagnés par l'équipe de coordination du projet sur la définition et la conception d'engagements volontaires.

Afin de poursuivre l'action engagée à travers ce projet, la France a souhaité renouveler son soutien en finançant une **Phase II**, démarrée 2023 pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2026.

En s'appuyant sur les résultats de la phase 1 et sur la dynamique des plateformes multipartites, la phase 2 du projet BIODDEV2030 a pour objectif général de contribuer à la mise en œuvre du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal en favorisant l'adoption de pratiques productives conciliant biodiversité et développement.

A l'échelle nationale, il s'agira **d'accompagner les autorités publiques dans l'identification des instruments de politiques publiques sectorielles (IPPS) des secteurs prioritaires et de pistes de réformes pour favoriser ce changement de pratiques**. Cet accompagnement sera notamment traduit par un cycle de dialogues consacrés au *mainstreaming* de la biodiversité, au niveau national, grâce aux plateformes multi-acteurs propres à BIODDEV2030 ou préexistantes et pertinentes dans ce contexte.

A l'échelle d'un territoire pilote par pays, la phase 2 du projet accompagnera les acteurs à développer collectivement des **projets de transition vers des pratiques nature-positive**, voire de solutions fondées sur la nature, sur la base des actions identifiées, puis portés auprès de financeurs potentiels. Toutes les orientations plus spécifiques du projet seront prises au niveau des territoires dans le cadre d'un dialogue multipartite, afin de répondre le mieux possible aux priorités et besoins de chaque pays. Ces dialogues territoriaux seront animés par des facilitateurs recrutés par les ATs, une fois les territoires identifiés.

Au niveau international, la phase 2 du projet s'efforcera également de **créer une communauté de pratique et de développer les capacités des acteurs sur le mainstreaming** et la mobilisation de ressources pour des projets de biodiversité : des **webinaires réguliers**, la réunion des parties du PFBC en juin 2024, la COP16 de la CDB en octobre 2024 en Colombie, le Congrès Mondial de l'UICN à l'automne 2025 aux Emirats Arabes Unis offriront autant d'opportunités de renforcement des capacités, de partage d'expériences, de diffusion des bonnes pratiques et de présentation des initiatives des pays, avec l'objectif d'attirer des bailleurs.

II. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

L'objet du projet de contrat porte sur le recrutement d'une **expertise transversale d'appui aux 15 Assistants Techniques (ATs) pays du projet BIODDEV2030 sur la facilitation du dialogue multi-acteurs** telle que définie au cahier des charges joint au dossier de consultation.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

Nature des prix	Prix forfaitaires
Durée d'exécution	Sur la durée du projet, entre mai 2024 (à compter de la signature) – mars 2026
Montant maximal de l'enveloppe financière	39 000 €

Lieu d'exécution du contrat	France, Europe / déplacement pendant la COP16 à Cali, Colombie
Devise paiement	Euros (€)

III. CALENDRIER DE PASSATION

	DATE*	HEURE
Date limite de remise des offres	12/05/2024	23 : 55 (heure de Paris)
Entretiens	13-15/05/2024	
Finalisation de l'analyse des offres	16/05/2024	-
Notification des attributions	16/05/2024	-
Signature du contrat	17/05/2024	-
Entrée en vigueur du contrat	18/05/2024	-

*Date prévisionnelle.

IV. PROCEDURE DE PASSATION

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

V. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique aux soumissionnaires et est constitué de :

- la présente lettre de consultation ;
- le cahier des charges (expression de besoin) ;
- le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et ses annexes, à savoir (1) la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et (2) la fiche d'identité tiers ;
- le modèle de contrat d'achat ;
- le questionnaire évaluation sûreté (la mission impliquant un déplacement de son personnel ou de son sous-traitant en zone orange, conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>),

VI. PRESENTATION DES OFFRES

Les éléments de candidature, d'offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l'appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

- Preuve d'enregistrement au registre des sociétés (k-bis ou équivalent) ;
- Le formulaire de candidature et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le projet de contrat comprenant notamment l'offre financière du candidat, dûment renseigné, daté, signé ;
- Une offre technique, comprenant :
 - o un plan de travail détaillé incluant les jours travaillés par activité/mission et par membre de l'équipe,
 - o une offre technique de 5 pages maximum telle que détaillée dans les TdR (compréhension de la prestation, description de la méthodologie qui sera employée pour la réalisation des activités, composition de l'équipe mobilisée)
 - o un chronogramme détaillé,
 - o le(s) Curriculum Vitae du (des) expert(s) désigné(s) pour la mise en œuvre des activités (préciser) ;
- Une décomposition de l'offre financière couvrant l'ensemble des prestations dues au titre du marché selon le modèle proposé : budget global pour la prestation, comprenant les coûts des honoraires, et les frais de déplacement associés à la réalisation de la mission à Cali (transport international et local, frais logistiques et per diems);
- Le questionnaire évaluation sûreté complété.

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

VII. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

L'ensemble des documents exigés est à transmettre avant les date et heure limites indiquées à l'article III. CALENDRIER DE PASSATION, par voie dématérialisée uniquement, à l'adresse mentionnée à l'article IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

VIII. PROCEDURE DE SELECTION

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l'admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l'évaluation des offres en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : Valeur technique (70 %)
- Critère 2 : Prix (30 %)

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec l'entité ayant présenté l'offre la mieux notée au regard de ces critères.

IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions à quentin.dupetit@expertisefrance.fr et juliette.paemelaere@expertisefrance.fr avant la date limite de remise des offres.

X. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Expertise France s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;

- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,
- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

XI. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.